

Version détaillée de l’opinion présentée oralement aux commissaires de l’Office de consultation publique de Montréal

dans le cadre de la
Consultation publique sur la requalification et
le développement du secteur Assomption-Sud – Longue-pointe

par Véronick Raymond, citoyenne et résidente de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve
le 24 avril 2019 à 17h05

Note à l’intention des lecteurs : dans un souci de concision, j’ai présenté une partie seulement du contenu de ce texte d’opinion; par ailleurs, les références de bas de page sont essentielles pour approfondir les points soulevés.

Qui je suis

Je m'appelle Véronick Raymond. Je suis une artiste. J'écris du théâtre, je fais de la mise en scène, je joue. Et je fais parfois de la médiation culturelle ici, dans le quartier. J'en ai fait entre autres fait avec des mères et des adolescents qui fréquentaient le Carrefour Parenfants, organisme famille qui vient en aide à des résidents du quartier au parcours socio-économique moins privilégié que le mien. Ma vie, ce sont les humains, leurs histoires, les mots (m-o-t-s) et leurs maux (m-a-u-x). J'écris des textes d'opinion sur des sujets touchant la santé et la consommation, textes que je livre en ondes au magazine *Les Éclaireurs* à la radio de Radio-Canada. J'écris des chroniques technos, pour le magazine de service télé *Ça me regarde!*, émission dédiée à tout ce qui touche la vie avec un handicap. Je crois profondément au progrès, incluant l'innovation technologique, quand il se fait au profit de tous les vivants, et non seulement au profit d'une minorité.

Où je vis? À l'ombre du CN et du Port, dans la poussière et le bruit

J'habite dans le secteur visé par cette consultation, soit sur la rue Ville-Marie, à l'extrémité ouest du territoire. Je peux témoigner avec force détails de la pollution sonore de deux grandes institutions installées dans le coin, et j'ai nommé le CN et le Port de Montréal. Je peux également vous parler de la pollution par la poussière, trace de l'activité industrielle et du transport routier, dans notre bout de ville, qui en plus de maculer littéralement ma maison, obstrue mes poumons d'asthmatique. Et contribue au calvaire de plusieurs de mes voisins, souffrant de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) : je me permettrai de rappeler que, selon le document *Hochelaga en chiffres*¹, publié par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et mis à jour en janvier 2018, les « MPOC » affectent beaucoup plus les gens fréquentant le CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve que le reste des Montréalais :

- 7,4 % des résidents du quartier de 45 à 54 ans en souffrent, contre 4,1 % des Montréalais;
- 16,8 % des 55 à 64 ans contre 9,3 % des Montréalais; et
- 28,7 % des 65 ans et plus contre 18,9 % des citoyens de l'Île.

Le lecteur critique fera remarquer que d'autres facteurs contribuent à cette situation, dont entre autres le taux de tabagisme, la mauvaise alimentation et l'insalubrité des logements : en effet, nous sommes dans un milieu défavorisé où de nombreux éléments s'ajoutent à la pollution atmosphérique et sonore pour mieux contribuer à la piètre santé des résidents. D'où l'importance de ne pas en rajouter.

¹ <https://www.ltghm.org/images/Nouvelles/2017-18/HochelagaMaisonneuveEnChiffres.pdf>

Malheureusement pour moi, mais heureusement pour vous, le temps ne me permettra pas aujourd'hui de vous dresser l'inventaire des nuisances que nous subissons, de la naissance à la mort, dans notre coin de ville *poqué* et en grande transformation.

Je tiens néanmoins à vous parler de la présente cohabitation avec ces deux entités que j'ai nommées tantôt, le CN et le Port de Montréal, pour ensuite vous parler d'un point bien précis que cette cohabitation m'inspire, point précis dans la vision d'avenir que je nous souhaite pour la requalification et le développement du secteur Assomption-Sud – Longue-Pointe : la mise en place d'un système de mesures des nuisances, avec des mesures punitives économiques pour les délinquants corporatifs.

La nuit, le bruit nuit²

Revenons donc à la nuit sur Ville-Marie, puisqu'en tant qu'autrice, je la fréquente beaucoup. Après la tombée du jour, souvent, j'écris. L'hiver, les fenêtres fermées, je peux presque échapper au bruit : en général, ce n'est qu'un grondement sourd, et constant qui m'assaille, assorti parfois de bruits d'objets lourds qui s'entrechoquent : les portes arrière des bennes de camion, les wagons du CN, les conteneurs du Port... Ce n'est qu'au moment de prendre une marche, avec mon précieux compagnon à quatre pattes, que je m'aperçois du niveau de nuisance sonore constant : il y a quelques jours, un peu après minuit, j'en suis venue à me demander si je souffrais d'acouphène... avant de comprendre que ce bruit de fond s'apparentant à un moteur d'aquarium et un aspirateur venait des berges où la valse des conteneurs berce les précieux objets permettant d'amasser des capitaux, 24 heures sur 24h, aux dépens des citoyens du coin.

L'été, ça se corse sérieusement. Il faut choisir : mourir étouffé dans notre îlot de chaleur en gardant les fenêtres fermées ou les ouvrir, et accepter de subir les assauts du CN et du Port, même avec des bouchons.

Le CN

Quand mes voisins de la COOP du Petit Train de Viauville et des rues avoisinantes s'inquiètent du fait que le fracas du CN réveille leurs enfants, ils ont comme seul recours d'appeler... la Police du CN qui, en anglais bien trop souvent :

- les mettra en attente,
- leur racontera un peu n'importe quoi,
- prétendra avoir parlé au contremaître qui jure qu'il n'y a pas d'opération en cours,
- les renverra au Port et

² Slogan utilisé par plusieurs sociétés de développement commercial pour favoriser une meilleure cohabitation en zone mixte

- les ignorera ensuite avec superbe.

Je le sais pour avoir subi leur traitement qui fait qu'à l'usure, assez rapidement d'ailleurs, on cesse de les appeler.

Le CN ne cherche pas à trouver de solutions pour réduire les bruits qu'il occasionne. Il se fout éperdument de leurs conséquences néfastes sur les résidents autour en matière de santé, entre autres cardiovasculaire et cognitive³. Pourquoi s'en préoccuperait-il? Les conséquences en santé publique, fort bien documentées comme pourraient en témoigner nombre de scientifiques et médecins, n'ont aucun impact sur ses actionnaires, qui, faut-il le préciser, n'habitent pas dans la COOP du Petit Train de Viauville de la rue Ida-Steinberg.

Ce matin 24 avril dans La Presse, section Affaires, on titrait « **La présence discrète d'un géant des rails** », ce qui m'a fait plus sourciller! Le journaliste Jean-Philippe Décarie demandait au PDG du CN, Jean-Jacques Ruest : « On ne vous entend pas et on vous voit peu dans le portrait pourtant très changeant de la métropole. Pourquoi cette discrétion alors que vous accumulez les succès financiers et opérationnels? ». Et le PDG de répondre :

« **Notre mandat numéro un est d'être très présents auprès de nos clients et de nos actionnaires**. Chaque trimestre, je commente nos résultats financiers et je réponds à toutes les questions qui me sont posées. On ne cherche pas à avoir un profil public. **On est une entreprise privée, mais on est très présents avec nos actionnaires**, avec nos clients et avec nos employés. ».

Quelle tristesse que notre époque soit celle où un dirigeant peut, sans la moindre gêne, témoigner que sa seule préoccupation pour la performance économique de son organisation. Mais au moins, cela a le mérite d'être clair. On ne pourrait mieux décrire l'ordre des choses : le CN se préoccupe d'abord et avant tout de ses actionnaires et de ses résultats financiers. Et son PDG mérite tout son salaire⁴, si sa performance est analysée en fonction de la cohérence de cette orientation jusqu'au plus bas niveau de la structure hiérarchique : oui, de la direction jusqu'aux employés de la gare de triage de Longue-Pointe, au CN on travaille pour les actionnaires et on se fiche du public, autant dans sa définition comme nom masculin (« les gens, la masse de la population ») que dans son acception comme adjectif (« qui concerne le peuple dans son ensemble »).

³ Je ne vous produirai pas une revue de la littérature scientifique et médicale sur le sujet, mais elle est vaste et cohérente. À titre d'exemple, voici une publication associant le bruit lié au transport aux maladies cardiovasculaires :

<http://www.onlinejacc.org/content/71/6/688.short>. Et en voici une qui porte sur plusieurs enjeux liant santé et bruit : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3988259/> et

⁴ À titre de référence, la rémunération globale annuelle de l'ancien PDG Luc Jobin, en 2017, était de 12,3 millions <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/201803/26/01-5158760-lex-patron-du-cn-a-touche-123-millions-en-2017.php>

Le Port de Montréal et tous ceux qu'il accueille

Quant au Port, qui lui a un profil public, je lui reconnais des efforts : après avoir fait la sourde oreille, réagissant à la mention d'un probable recours collectif, les dirigeants ont pris des mesures pour réduire la nuisance sonore des alarmes de recul de ses nouvelles installations. Mais les autres nuisances sonores n'ont pas pour autant été éliminées. Et ce n'était que pour mieux répondre à ses ambitions, les mêmes ambitions que les clients qu'il dessert : il suffit de lire leurs communiqués de presse pour saisir les objectifs de développement axés strictement et purement sur la croissance, avec ici et là une touche de préoccupation pour le vivre-ensemble.

Et il suffit de marcher dans le secteur – de jour comme de nuit, puisque le terminal Viau est en opérations 24 heures sur 24h – pour voir comme, dans la laideur et la poussière de ce développement, aucune attention n'est accordée à un développement durable, favorisant une cohabitation harmonieuse.

En 2017, pour le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, le Port a dépensé des milliers de dollars pour faire élaborer par l'Agence Ogilvy et déployer des publicités au ton « ludique » pour souligner l'importance du rôle du Port dans le développement de la métropole⁵. Par exemple :



À chacune de ces belles phrases bien ficelées, nous – et je parle ici de plusieurs résidents du quartier et moi-même – avons envie de répondre que si nos ancêtres avaient pu se douter du massacre à venir des berges, par l'enlaidissement, l'asphaltage et la pollution qu'apporterait le monopole de ce fameux Port et la voie d'accès qui le longe, le boulevard Notre-Dame, ils ne seraient pas débarqués de leurs canots...

Des camions, encore plus de camions!

La documentation officielle de la présente consultation dit, et je cite, car le choix des mots est révélateur (le soulignement et le surlignement sont de moi) : « Au cours des prochaines années, d'importants investissements publics et privés seront consentis pour assurer la mise en valeur du secteur Assomption Sud–Longue-Pointe, **dont le plus déterminant est sans**

⁵ <https://www.infopresse.com/article/2017/3/2/le-port-de-montreal-se-fait-voir-pour-le-375e>

contredit la création de nouveaux liens routiers permettant d'unir le boulevard de l'Assomption, l'avenue Souigny, la rue Notre-Dame Est et le port, [nouvelle desserte routière majeure] élaborée en partenariat avec ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et l'Administration portuaire de Montréal (APM). ».

Aux milliers de gros transporteurs polluants qui font vibrer nos rues, soulèvent de la poussière et nous étouffent de CO2, on a donc déjà décidé qu'on veut offrir des liens plus directs, plus modernes, plus efficaces, pour qu'ils convergent, toujours plus nombreux, vers les rives du Fleuve. Le vent qui souffle sur ce majestueux cours d'eau, qu'aucun résident ne peut apercevoir de sa maison, sauf peut-être les privilégiés de quelques tours sur la rue Sherbrooke, pourra ainsi mieux nous transporter toute cette cochonnerie.

Car il faut le rappeler : aucun accès au fleuve, pendant des kilomètres et des kilomètres, pas même une toute petite fenêtre, n'est consenti aux humains. Avec pour conséquence que quand on réussit à avoir des billets gratuits pour faire monter des enfants du quartier dans le mât du stade, à l'ombre duquel ils vivent sans y avoir accès non plus, il est toujours déstabilisant de constater qu'une majorité s'étonne de découvrir que le fleuve est là, à quelques rues de leur maison et de leur école.

On se croirait dans une version moderne de *Germinal*, de Zola. Tout ceci est d'une tristesse infinie et témoigne de l'incapacité, jusqu'à ce jour, de nos administrations municipales, provinciales et fédérales d'assumer leurs responsabilités en matière de développement durable, durable non seulement économiquement mais également socialement, et sur les plans de la santé publique et de l'environnement.

Responsabilité morale et juridique

Les tribunaux un peu partout sur la planète accueillent présentement des poursuites judiciaires déposées par des citoyens, parfois même des adolescents et des enfants, poursuites visant des entreprises, mais également des élus et des gouvernements locaux, nationaux et fédéraux en matière d'environnement. Contrairement aux poursuites des années 90, comme celles qu'on a vues dans le film Erin Brokovitch, où d'importantes sommes ont dû être versées pour dédommager les résidents dont l'eau avait été contaminée par des déversements toxiques, les poursuites d'aujourd'hui, en nombre croissant, sont d'un autre ordre. Il ne s'agit plus de réparer les pots cassés après coup, mais bien de forcer les entreprises et les gouvernements à « **aligner leurs bottines avec leurs babines** » en amont de la transformation et de la destruction de nos milieux de vie. Il s'agit de les forcer à agir de façon cohérente avec leurs beaux discours environnementaux et leurs promesses de gérer en « bon père de famille », expression patriarcale malheureusement encore bien présente dans les sphères du pouvoir. En 2019, il faut gouverner sans faire abstraction des connaissances scientifiques modernes, mais on en a que pour l'économique, et même pas tant pour l'économique dans sa dimension académique et scientifique qui est beaucoup plus nuancée et inclusive que le discours commercial simpliste qui domine nos décisions.

En annexe de ce document, je mets les poursuites dont j'avais parlé à la consultation de 2017, sur le développement de ce qui s'appelait alors la Cité de la logistique. Depuis, les recours juridiques en la matière ont beaucoup progressé. Entre autres, un tribunal d'appel a confirmé l'automne dernier une décision qui ordonne aux Pays-Bas de réduire ses gaz à effet de serre, envoyant un message clair aux dirigeants de partout : exit les intentions creuses, vous êtes tenus de mettre en place de réelles mesures pour lutter contre les changements climatiques.

Plus près de nous, le 26 novembre dernier, l'organisme ENJEU (Environnement JEUnesse) a déposé une demande d'autorisation d'exercer une action collective⁶ contre le gouvernement du Canada au nom de tous les jeunes de 35 ans et moins du Québec. L'action collective recherche une déclaration que le comportement du gouvernement du Canada en matière de lutte aux changements climatiques porte atteinte aux droits des jeunes ainsi qu'une **condamnation en dommages punitifs**.

Elle avance que « Le comportement du gouvernement du Canada porte atteinte à plusieurs droits protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que par la *Charte des droits et libertés de la personne* :

- Le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de sa personne protégé par l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et par l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*
- Le droit de vivre dans un environnement sain et à la protection de la biodiversité protégé par l'article 46.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*
- Le droit à l'égalité protégé par l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et par l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*

Ce comportement constitue également une faute civile du gouvernement du Canada en vertu du droit civil québécois. »

La demande déposée devant la Cour supérieure du Québec est évidemment contestée par le gouvernement et la prochaine étape aura lieu le 6 juin 2019 devant le juge Gary D.D. Morrison.

Vision « lucide »

Il va sans dire que je préférerais de loin la mise en place d'un parc-nature ou d'un développement majoritairement vert, qui nous permettrait d'au moins réduire la chaleur étouffante de notre secteur et d'en augmenter la viabilité pour les êtres vivants, humains et non-humains. Et peut-être même de contribuer à leur bonheur par un certain rapport de proximité avec la nature⁷. Cependant, consciente de la puissance du lobby économique, je

⁶⁶ <http://tjl.quebec/wp-content/uploads/2018/11/2018-11-26-Demande-autorisation-ENJEU-c.-Canada.pdf>

⁷ <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0149777>

doute que l'on en vienne à une solution à l'avantage des vivants : les états financiers et les capitaux l'emporteront.

Compte tenu de ceci et de tout ce qui précède, c'est-à-dire :

- de la pollution sonore et atmosphérique existante, attribuable entre autres au trafic routier, aux opérations ferroviaires et portuaires;
- de la vulnérabilité de la population de notre quartier défavorisé;
- des priorités des entités corporatives, lesquelles n'incluent que sous la contrainte, le bien-être des résidents;
- du rapport de force inéquitable entre le lobby économique, les élus et les citoyens;
- de notre responsabilité morale et juridique à l'égard des générations futures, alors que les impacts des changements climatiques sont déjà majeurs;

je salue les efforts de l'administration municipale présentement en poste, qui propose de développer un éco-parc industriel dans le secteur visé par cette consultation, scénario « *bien moins pire* » que la défunte Cité de la logistique. Et je suis prête à m'y rallier.

Mais, puisque les changements de gouvernants sont fréquents, à tous les paliers gouvernementaux, et que les engagements passés sont si faciles à remettre en question, je souhaiterais qu'on s'assure de deux choses de manière officielle, voire réglementaire.

Première recommandation : occupation mixte des locaux de l'éco-parc

La première porte sur la mixité des organisations, dans le scénario où l'éco-parc verrait le jour. Tout comme le projette de le faire la présente administration municipale en matière de développement résidentiel avec son approche « 20/20/20⁸ » qui obligerait les grands projets immobiliers résidentiels à réserver 20% des logements aux familles, 20 % aux logements abordables et 20 % au logement social, je crois **qu'un pourcentage des espaces dans l'éco-parc industriel devrait être réservé à des entreprises d'économie sociale et un autre pourcentage à des organismes à but non lucratif œuvrant dans le quartier.**

Cette proximité au quotidien pourrait peut-être, du moins je l'espère, profiter aux entreprises d'économie sociale et favoriser une meilleure intégration des entreprises à but lucratif venant s'installer sur le territoire, les sensibiliser réellement aux enjeux vécus par les organismes et la population et mener à des partenariats aux retombées réellement structurantes. Je n'ai rien contre la commandite annuelle de 1000 \$ en espèces, mais je pense qu'on peut faire plus... Comme, par exemple, favoriser l'acquisition et le développement de compétences par certains résidents de notre quartier ou encore développer des projets école-travail pour que certains jeunes à risque de décrocher profitent d'un autre parcours, mieux adapté.

⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1156877/habitation-montreal-reglement-inclusion-sociale>

Deuxième recommandation : mesures et amendes

La seconde recommandation, à laquelle je consacrerai le reste de mon exposé d'aujourd'hui, porte sur l'élaboration **d'un cadre rigoureux de mesures des nuisances et des impacts socio-économiques de la requalification du secteur Assomption-Sud – Longue-Pointe, et ce peu importe le projet retenu, cadre assorti d'une reddition de compte publique, en temps réel, et d'une structure d'amendes dont les revenus seraient dirigés vers un fonds dédié à des projets contribuant au mieux-être dans l'arrondissement.** Je n'ai pas l'expertise nécessaire pour bien étayer les critères d'un tel cadre, mais je me permets d'en évoquer certaines caractéristiques.

La responsabilité de l'élaboration du cadre et de la surveillance, ainsi que de l'analyse des mesures, devrait être donnée à un groupe indépendant de personnes qualifiées, de sorte à nous éloigner du modèle où on doit appeler la police du CN pour se faire dire que, *ben non, ils font pas de bruit* et où on doit appeler la Capitainerie du Port pour qu'ils viennent mesurer les décibels de leurs propres opérations bruyantes... Le système actuel s'apparente à un système où les automobilistes faisant des excès de vitesse seraient chargés de mesurer leurs écarts et de s'autosancionner... Ce n'est pas sérieux.

J'avais déjà soulevé ce point en juin 2017 au moment d'une précédente consultation. Je n'ai pas la perception d'avoir été entendue, quand je lis la page 59 du « Document de présentation | Écoparc industriel de la Grande Prairie », avec ses quelques lignes à la section 4.2 intitulée *Études à réaliser*. Rien n'a été fait. Je me répèterai donc.

Je veux savoir comment nous – et je dis « nous » puisque les élus utiliseront des fonds publics et mettront en place, en notre nom, des règles pour le développement de ce secteur – je veux donc savoir comment nous nous acquitterons de nos responsabilités morales et juridiques et comment nous garantirons aux enfants et aux adolescents de Mercier Hochelaga-Maisonneuve, ainsi qu'à leurs parents y vivant et y travaillant, que le développement des activités industrialo-portuaires et des activités tout autour de notre milieu de vie se fera en tenant compte du corpus scientifique déjà existant en matière de santé publique et d'environnement.

En 2017, je posais une série de questions à notre maire d'arrondissement pour qu'on réfléchisse aux indicateurs et mesures à mettre en place pour guider nos actions et permettre leur recadrage aussi souvent qu'il le faudra. Elles sont encore pertinentes et je les bonifie légèrement, à la lueur de deux ans de nuits troublées :

- Avez-vous mesuré les niveaux actuels de pollution sonore, atmosphérique, aquatique et au niveau des sols dans notre quartier pour avoir des **indicateurs de référence** ?
Allez-vous publier ces mesures ? Comment et à quelle fréquence les comparerez-vous aux niveaux futurs afin d'éviter l'exposition prénatale et post-natale des enfants de notre quartier à ces pollutions qui comme vous le savez et comme le confirme maintes études

du corpus scientifique, affectent le développement cognitif et comportemental⁹ ? Et ce, ai-je besoin de le rappeler, dans un quartier où la réussite scolaire ne brille pas de tous ses feux¹⁰.

- On respire très mal dans notre bout de ville comme vous le savez également¹¹ : qu'exigerez-vous des entreprises au niveau de la construction de leurs bâtiments et de leurs opérations continues (et de tous les camions qu'elles attireront) pour que ces dernières n'empirent pas le bilan respiratoire et atmosphérique chez nous ? Comment mesurerez-vous les variations et leurs impacts sur la santé dans le quartier ? Comment planifiez-vous garder le **bilan neutre en matière de pollution atmosphérique**, ou même l'améliorer puisqu'on se bourre déjà d'une trop grande quantité de particules fines dans l'Est de Montréal¹², comme le confirme les mesures actuelles en la matière, tout en favorisant l'augmentation du trafic routier sur les nouvelles brèches pavées que vous voulez nous imposer, et en favorisant encore plus d'activités industrielles et commerciales¹³ ?
- Prévoyez-vous installer des **dispositifs de mesure permanents**, comme le suggèrent les bonnes pratiques européennes et américaines ? Des capteurs, des dispositifs de mesure de la pollution sonore et atmosphérique non pas seulement sur les terrains industriels, mais bien dans les quartiers résidentiels environnants pour y détecter les préjudices réellement subis par les résidents ? Les mesures captées seront-elles publiées en temps réel sur le web pour que tous, petits citoyens comme grands joueurs corporatifs et intervenants en santé publique, puissent parler avec les mêmes références ?

⁹ Une revue complète de la littérature dans le domaine prendrait plusieurs pages. Voici un exemple d'étude sur l'exposition des enfants en milieu scolaire à la pollution liée au trafic routier

<http://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1001792>, deux exemples portant sur l'exposition prénatale <http://healthland.time.com/2012/03/23/moms-exposure-to-air-pollution-can-increase-kids-behavior-problems/> et <http://time.com/3558710/adhd-pregnancy-pollution/>

¹⁰ <http://www.researeussitemontreal.ca/dans-les-quartiers/hochelaga-maisonnette/>

¹¹ https://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-044-5.pdf et

¹² Voir par exemple, un outil permettant de voir la concentration de pointe de particules fines à deux points de mesure du quartier : <http://maps-cartes.ec.gc.ca/indicators-indicateurs/default.aspx?lang=fr> ainsi que la base de données de 3000 villes de l'Organisation mondiale de la santé où l'on constate de bien piètres résultats pour les mesures montréalaises (de loin supérieures au seuil de 10 µg/m³ pour les particules fines préconisé par l'OMS http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/cities/en/

¹³ Le rapport de développement durable produit par la Ville de Montréal est d'ailleurs éloquent quant à la non-contribution des secteurs industriel et commercial à la réduction des gaz à effet de serre à Montréal. Il nous rappelle, et je cite, qu'entre 1990 et 2009 « les deux secteurs d'activité ayant connu les plus importantes diminutions d'émissions de GES sont le secteur des matières résiduelles (- 72 %) et le secteur résidentiel (- 40 %). **À l'opposé, le seul secteur pour lequel une hausse significative a été observée, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, est le secteur commercial et institutionnel (+ 34 %).** » <http://rapportdd.ville.montreal.qc.ca/gaz-effet-de-serre.php#ges-3-analyse>

- Quelles sont les mesures que vous prenez dans la planification du développement pour **anticiper l'effet cumulatif des pollutions**, entre autres sonores, générées par les nombreuses organisations que vous souhaitez y attirer ? Avez-vous une planification intégrant une **topographie de la transmission sonore en 3D et des mises à jour fréquentes** – aux 2 ans par exemple – pour tenir compte du développement et de la transformation du patrimoine bâti et végétal¹⁴ ?
- À l'instar de plusieurs villes qui obligent les entreprises à construire des édifices bioclimatiques¹⁵, qu'exigerez-vous des entreprises pour que le **bilan environnemental de leur implantation** chez nous ne soit pas que positif pour leur banquier et leurs actionnaires, mais qu'il **génère une amélioration de la qualité de vie dans notre bout de ville où les îlots de chaleur sont légion**¹⁶ ? (*À ce titre, le projet de l'Écoparc industriel proposé par l'administration municipale au pouvoir est intéressant, puisqu'il comporte des exigences pour les constructions futures; sauf qu'autour, beaucoup de choses semblent inévitables, comme de nouveaux liens routiers accueillant plus de camions, la destruction du boisé Steinberg au profit d'un poste d'Hydro-Québec, le projet de Ray-Mont Logistics, les supposés « droits acquis » du CN et du Port, et au final, on ne sent pas que les exigences en matière de construction et d'opérations durables pourront être imposées à une majorité*)
- Mettrez-vous en place une **politique de pollueur-payeur** punissant les irréductibles du genre du CN qui se foutent littéralement de la quiétude de leurs voisins, de sorte **que la communauté soit dédommée** chaque fois qu'il y a de l'abus¹⁷ ?
- **On meurt dix ans plus tôt dans Hochelaga-Maisonneuve** que dans les quartiers plus nantis de notre île¹⁸. Et nos spécialistes de la Santé publique nous confirmaient dernièrement que **les activités nocturnes à 55 décibels et plus** de nos amis du Port

¹⁴ Guide de bonnes pratiques pour la géolocalisation et la gestion du bruit provenant des installations portuaires http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=NoMEports_GP_G_PANMM1.pdf

¹⁵ Le site du Smart Cities Council vous mettra sur amplement de pistes <http://smartcitiescouncil.com/>. Les nouvelles du WCCD également <http://news.dataforcities.org/> et pourquoi pas consulter une thèse de doctorat d'ici pour quelques idées intéressantes http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P80/4.7.12_20160209_cdubois_ocpvm.pdf

¹⁶ <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert/?id=1adc28bce5> et <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2016/7/canicule-ete-ilot-chaleur-montreal/>

¹⁷ Page 54 du Guide de bonnes pratiques pour la géolocalisation et la gestion du bruit provenant des installations portuaires http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=NoMEports_GP_G_PANMM1.pdf

¹⁸ Page 35 du rapport « La performance du système de santé et des services sociaux québécois 2016 » http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2017/PerformanceGlobale/CSBE_RapportGlobal_2016_ACCESS.pdf et également rapporté dans cet article de l'actualité, et je cite, « Exception faite du Nunavik, Hochelaga-Maisonneuve est l'endroit au Québec où l'on meurt le plus jeune. En 2006-2008, l'espérance de vie à la naissance des résidents du quartier culminait à 74,2 ans, contre 80,8 ans pour l'ensemble des Québécois. Les habitants de Westmount, eux, pouvaient compter vivre jusqu'à 84 ans en moyenne. » <http://lactualite.com/sante-et-science/2013/05/08/mon-quartier-me-rend-malade/>

et du CN **ont des impacts sérieux sur la santé des enfants et des adultes** qui les subissent, on parlait tout de même de **santé cardio-vasculaire et mentale**¹⁹. Ajoutons à ça l'étude ontarienne²⁰ qui démontre que **vivre à côté d'un axe autoroutier augmente considérablement les risques de démence**. Un axe autoroutier comme celui que vous voulez autoriser juste derrière la COOP du Petit train Viau – dont vous (l'administration municipale de l'époque) avez permis la construction et dont vous collectez sans sourciller les taxes foncières – un axe autoroutier qui pourrait se limiter à passer dans le cœur industriel de ce secteur plutôt que de s'approcher des zones résidentielles. Tenez-vous compte de ces études et de ces facteurs dans votre planification actuelle ?

- **Quelle entité indépendante et neutre surveillera les nuisances? Et punira les fautifs?** En ce moment, il nous faut appeler la Police du CN ou la Capitainerie du Port, ou dans les pires cas, faire le 911 : le 911, la nuit, à Hochelaga-Maisonneuve !!! Nos policiers, aussi dévoués soient-ils, ont d'autres urgences à traiter et sont un brin dubitatifs quand un citoyen leur lance « Excusez-moi monsieur l'agent, mon bébé et moi, on se sent pas d'attaque pour une 4^e nuit blanche, pourriez-vous dire à la riche entreprise ferroviaire de se calmer les fracas métalliques et les alarmes de recul? ». C'est une vraie farce!
- Et inversement, **quelle entité indépendante et neutre surveillera les progrès supposés?** Quand on prétendra avoir créé de l'emploi dans le quartier, alors qu'on y aura probablement juste déménagé des jobs venus d'ailleurs et créé des emplois inaccessibles à nos décrocheurs, quand on prétendra avoir amélioré la vie économique des résidents sur la base de l'augmentation du revenu moyen, qui sera en mesure de vérifier qu'on n'a pas juste fait de la place aux plus éduqués et aux mieux nantis – dont je suis – en poussant un peu plus à l'Est les organismes communautaires et leurs bénéficiaires, mes voisins, que décrivaient si bien Gérard Godin dans son poème *Cantouque des hypothéqués*²¹ dont je me permettrai trois strophes:

« tous les coincés
des paiements à rencontrer
les hypothéqués
à perpétuité

la gang de christs
qui se plaint jamais
les derniers payés

¹⁹ <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201706/01/01-5103365-hochelaga-maisonneuve-des-citoyens-exasperes-par-les-alarmes-du-port-de-montreal.php>

²⁰ <https://www.publichealthontario.ca/fr/Qui-sommes-nous/Quoideneuf/Pages/FR-Living-near-major-traffic-linked-to-higher-risk-of-dementia.aspx>

²¹ <https://www.lesvoixdelapoesie.com/poemes/cantouque-des-hypotheques>

les premiers congédiés

ils n'ont pas de couteau
entre les dents
mais un billet d'autobus
mes frères mes frères »

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses questions auxquelles je veux qu'on réponde dans une démarche de réel développement d'une vision intégrée et d'une planification intelligente, fondée sur :

- 1) des études d'impact en amont,
- 2) une surveillance constante pendant tout le développement et
- 3) surtout, surtout, quand nos plaintes se seront tues, d'épuisement, une surveillance permanente en continue avec des mesures punitives.

En 2017, le Maire d'arrondissement Ménard répondait que c'était impossible de connaître les conséquences du développement à venir, parce qu'aucun projet n'était déposé, réponse que j'avais qualifiée de paresseuse puisqu'on pouvait, minimalement, mettre en place des indicateurs de référence. En 2019, nous sommes au même point. **Nous n'avons mis en place aucun cadre de mesure, pas de capteurs pour la pollution de tout acabit, pas d'indicateurs assorti d'une reddition de compte publique sur les assauts que nous subissons.** Le Port a accru ses activités de jour comme de nuit et nous n'avons aucune mesure de référence pour voir l'impact de cette transformation bien réelle que nous vivons depuis deux ans.

Les mots de la fin : créer de la valeur pour tous

J'aimerais rappeler que l'article 46.1 de la Charte des droits et libertés se lit :

« Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité²² ».

J'aimerais rappeler que **les intérêts des citoyens de ce quartier valent autant, sinon plus que les intérêts du lobby économique** qui dort bien loin des nuisances qu'on subit.

J'aimerais répéter que **nous devons gouverner sur la base des connaissances scientifiques existantes en matière de santé publique et d'environnement.** Que nous ne

²² http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12 ?langCont=fr#se:46_1

pouvons nous soustraire à nos responsabilités juridiques à l'égard des plus vulnérables et des générations futures. Qu'on ne peut prétendre ne pas savoir, ne pas être au courant.

Nous devons nous assurer en amont de mettre en place le cadre requis, et je ne parle pas que du nombre d'étages des édifices et leur finition extérieure, pour **réellement créer de la valeur** pour les enfants, les adolescents, les familles, les aînés de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

De la valeur dans sa définition moderne, qui ne se calcule pas seulement en *job* créés, pis en tonnes de marchandises *charroyées*, de conteneurs traités pis de *trucks* passés.

De la valeur qu'on constate quand on fait le bilan de santé physique, psychologique, scolaire et économique des gens qui y vivent et y travaillent.

De la valeur qui se traduit par un milieu de vie où on meurt pas dix ans plutôt que là où habite les dirigeants des entreprises qui viennent si généreusement nous enclaver dans leurs opérations polluantes.

De la valeur qui se calcule en diplômes obtenus, en parents qui ne sont pas obligés de mettre des bouchons à leurs enfants la nuit, **de la valeur dont on pourra être collectivement fiers à long terme**.

De la valeur esthétique aussi, parce qu'on a bien besoin de beauté, et pour le moment, c'est « lette en maudit ».

Faisons nos devoirs : établissons un cadre rigoureux et MESURONS dès maintenant intelligemment et largement, avec l'appui d'équipements modernes²³, comme ça se fait dans bien des endroits dans le monde. Mettons en place une entité indépendante, avec des personnes qualifiées – des chercheurs universitaires par exemple – pour nous aider à analyser nos mesures et comprendre, avec toutes les nuances requises, ce qui se passe sur notre territoire et autour, dans ses dimensions environnementales, sociales et au niveau de la santé publique. Planifions en tenant compte de la science et des intérêts globaux de tous et chacun.

Et comme présentement, la pollution des camions, du CN et du Port, ne leur coûte rien, comme elle n'a de conséquence que sur mes voisins et moi : mettons en place des **mesures punitives et coercitives** qui auront des impacts réels et concrets en espèces sonnantes sur ces fameux actionnaires qui sont au cœur du mandat du PDG du CN et si chers à tous ces

²³ À ce titre, le nombre de solutions est immense. Des chercheurs en la matière pourraient établir des recommandations pour que la bonne combinaison d'outils soit mise en place : des capteurs extérieurs installés par des résidents comme ceux de [PurpleAir](#), des capteurs à faible coût comme ceux développés par des universités comme [Cambridge](#), des dispositifs utilisés par les minières et les villes limitrophes comme ceux de [Raymetrics](#), des capteurs mobiles sur le toit des automobiles comme ceux [implantés par Paris, les Pollutrack...](#)

autres PDG qui zieutent le territoire reverdi de l'ancienne fonderie. Fonds qui pourront être réinvestis pour le mieux-être de ceux qui en ont le plus besoin.

Pensons le legs qu'on s'apprête à laisser aux générations futures dans notre quartier.

Si nous ne pouvons imaginer un futur dont on serait fier, au minimum, pensons à un legs dont nous n'aurons pas honte.

Complément sur certaines poursuites en cours en 2017

Ces poursuites sont de plus en plus nombreuses, comme nous l'apprend le Rapport des Nations Unies « *The status of climate change litigation – a global review* » publié en mai 2017²⁴ et les manœuvres des avocats des entreprises privées autant que des gouvernements pour faire invalider ces démarches sont de moins en moins accueillies par les tribunaux.

En ce moment même, aux États-Unis, une poursuite intentée par 21 jeunes et enfants²⁵, contre le gouvernement fédéral américain, avance que ce dernier viole leur droit constitutionnel à un environnement sain, en ne protégeant pas la ressource naturelle publique qu'est l'atmosphère.

On s'en doute, le gouvernement américain a tenté de faire invalider la poursuite, en invoquant que ces questions-là relevaient de l'idéologie politique et non du droit, mais la cour en tranché en sa défaveur²⁶ et a aussi refusé de lui accorder un droit d'appel²⁷. Bref, la poursuite va aller de l'avant et pourrait écrire une importante page d'histoire en matière de responsabilité et de gouvernance chez nos voisins du Sud.

Y'a également un groupe d'enfants qui poursuit l'État de Washington²⁸ pour le forcer à poser des gestes pour lutter contre le réchauffement climatique. On s'en doute, les avocats du gouvernement font plein de manœuvres là encore, pour faire avorter le tout, mais la plus récente décision du tribunal – en décembre dernier – confirme la validité de la démarche, et je cite « en raison de la nécessité urgente d'une action coordonnée fondée sur la science par l'État de Washington pour faire face au changement climatique avant que les efforts déployés ne soient trop coûteux et trop tard ». Un tribunal a aussi dit, un an avant, à une autre étape²⁹, que « Les preuves scientifiques sont claires que les taux actuels de réduction des émissions de carbone prescrits par la loi de Washington ne peuvent assurer le maintien d'un environnement dans lequel les jeunes plaignants peuvent atteindre l'âge adulte en toute sécurité. ».

Aux États-Unis, c'est 654 procès de cette nature qui sont devant les tribunaux, la Cour Européenne doit en traiter 40, le Royaume-Uni en a 49 en cours, l'Australie 80 et le Canada 13³⁰.

²⁴ <http://columbiaclimatelaw.com/files/2017/05/Burger-Gundlach-2017-05-UN-Envt-CC-Litigation.pdf>

²⁵ <http://news.nationalgeographic.com/2017/03/kids-sue-us-government-climate-change/>

²⁶ <https://thinkprogress.org/kids-climate-lawsuit-trump-fossil-fuel-appeal-95682fee81ad>

²⁷ <https://thinkprogress.org/youth-climate-lawsuit-trump-appeal-denied-db0f6a811c08>

²⁸ <https://www.ourchildrenstrust.org/washington/>

²⁹ <https://www.forbes.com/sites/jamesconca/2015/11/24/future-lives-matter-judge-rules-for-children-on-climate-change/#658bc56a773d>

³⁰ <http://columbiaclimatelaw.com/files/2017/05/Burger-Gundlach-2017-05-UN-Envt-CC-Litigation.pdf> - page 11